

LRD

Les dérives de la finance carbone

32

Le marché européen du carbone est un non-sens. Il fournit une prime financière à la plupart des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre et, pour la très grande majorité d'entre eux, ne les incite pas à baisser leurs émissions.

Plusieurs propositions circulent pour réformer ce marché. Les Amis de la Terre pensent que cela est tout bonnement impossible.



« Le marché européen des quotas d'émissions n'aboutira jamais à autre chose qu'à un échec. » Cette prédiction date de 2009. Son auteur, Lord Adair Turner, a toute légitimité pour se prononcer sur la finance carbone : il préside tout à la fois le Comité britannique sur le changement climatique – qui évalue la politique du pays pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 2 % par an – et l'autorité britannique de surveillance des marchés financiers.

C'est d'ailleurs sous la tutelle de cette autorité que fonctionne la plus grande bourse au carbone d'Europe, l'European Climate Exchange. On y vend deux biens virtuels : des quotas d'émissions de gaz à effet de serre et des certificats de réduction de ces émissions. Ces deux types de titres ont été élaborés dans le cadre de l'application du protocole de Kyoto qui, depuis son entrée en vigueur en 2005, engage les pays industrialisés qui l'ont ratifié à tempérer leurs émissions.

Pour y parvenir, les économistes ont préconisé la création de marchés spécifiques au carbone pour les entreprises les plus émettrices. De tels marchés existent ou sont planifiés dans 35 pays (Clifton, 2009). Le plus grand au monde fonctionne dans l'Union européenne (UE) depuis 2005 (LaRevueDurable, 2009b).

Le principe de ces marchés : les gouvernements fixent un volume total de gaz à effet de serre que l'ensemble des secteurs les plus émetteurs (sidérurgie, ciment, automobile, etc.) a le droit d'émettre. Il fractionne ce total

en quotas mesurés en tonnes de dioxyde de carbone équivalents (CO₂eq) qu'il distribue – pour l'instant gratuitement dans l'UE – aux différentes entreprises des secteurs en cause.

La théorie prédit que, selon le prix des quotas sur le marché, tandis que certaines entreprises trouveront un intérêt économique à réduire leurs émissions, d'autres opteront pour l'achat de quotas supplémentaires. Et plus le temps avancera, plus le prix des quotas devrait croître et les entreprises concernées être amenées à choisir de baisser leurs émissions de façon significative.

Mais le protocole de Kyoto prévoit aussi un « mécanisme de flexibilité » qui autorise les entreprises à atteindre une partie de leurs baisses d'émissions via la compensation. Cette option crée un marché de certificats de réduction, ou crédits carbone, qui se greffe sur celui des quotas et contribue fortement à faire dysfonctionner et à décrédibiliser l'ensemble du système. Pourtant, tous les systèmes d'échange de quotas d'émissions existants et planifiés incluent le recours à la compensation.

S'enrichir sur le dos du climat

Sur le papier, le marché des quotas et les mécanismes de flexibilité devraient pouvoir inciter les entreprises à réduire leurs émissions à moindre coût. En pratique, dans l'UE, le système se révèle inefficace et présente des failles béantes dans lesquelles les spéculateurs s'engouffrent pour faire des affaires sur le dos des équilibres du climat, dont les humains

dépendent pourtant pour prospérer dans de bonnes conditions.

La première étape du marché européen des quotas d'émissions (2005-2007) s'est ainsi soldée par un échec cuisant. Les émissions dans les secteurs concernés ont crû de 1 % par an en moyenne au lieu de baisser comme escompté. En 2008, les émissions ont chuté de 3 % mais, à l'évidence, la première cause de cette réduction est la récession qui a déstabilisé l'ensemble de l'édifice.

Le principal défaut du marché européen du carbone est l'attribution trop généreuse de quotas, c'est-à-dire de droits à émettre. Un problème que la crise a fortement accentué. Alors que les émissions ont plongé de 12 % en 2009, les quotas en circulation sont devenus de plus en plus excédentaires par rapport aux émissions des entreprises.

Conséquence : hormis les entreprises électriques, qui devront acheter leurs quotas à partir de 2013, les grosses entreprises, même les plus émettrices, ne ressentent aucune pression financière à tempérer leurs émissions. Le règlement du marché européen n'inclut aucune clause qui permettrait de serrer les objectifs globaux d'émissions en cas de baisse plus rapide que prévu, par exemple à cause d'une récession (Sandbag, 2010a).

Beaucoup d'entreprises se retrouvent donc avec un excédent de quotas. L'organisation non gouvernementale (ONG) britannique Sandbag a dressé la liste des dix entreprises qui détiennent les plus gros surplus. Arcelor-Mittal (acier) vient très largement en tête, suivi de Lafarge (ciment et béton), Corus (acier et aluminium), puis SSAB Svenskt Stal (acier), Cemex (ciment et béton), etc. (Sandbag, 2010b).

Sandbag estime qu'à la fin de la deuxième étape du marché européen, en 2012, les quotas excédentaires des dix plus gros profiteurs du marché du carbone européen – Sandbag les appelle les « carbon fat cats » – devraient équivaloir à la moitié des émissions de gaz à effet de serre de la France : environ 230 millions de tonnes de CO₂, pour une valeur sur le marché de 3,2 milliards d'euros.

La vente de ces quotas va donc permettre aux entreprises les plus nocives pour le climat d'empocher une somme très significative de la part des contribuables européens sans avoir rien fait pour la mériter. Au sens propre, elle leur tombe du ciel ! Après les secteurs de l'acier et du ciment, celui de l'automobile est le troisième plus gros profiteur des largesses de l'Union (Sandbag, 2010b).



Echec sur toute la ligne

Là ne s'arrêtent pas les défaillances du système. En stricte application de la loi du profit, beaucoup d'entreprises gèrent leur pactole de quotas à seule fin d'en tirer le maximum de bénéfices. En 2008 et 2009, au pic de la crise du crédit, certaines ont dû vendre leurs permis pour obtenir de l'argent frais sans avoir à passer par des banques en mal de liquidités.

Mais d'autres, pariant sur une baisse du prix de la tonne de CO₂eq, ont vendu des

quotas dont elles ont pourtant besoin pour pouvoir les racheter plus tard à vil prix. Alors que le cours s'effondrait, de plus en plus d'entreprises ont joué à ce petit jeu de la spéculation (Kill and coll., 2010). Le 12 février 2009, le quota s'échangeait à 8 euros, contre 30 euros quelques mois plus tôt.

Ces pratiques sont très dommageables. L'intervention d'acteurs dont le seul but est de faire du profit dans la vente et l'achat de quotas augmente la volatilité – l'impré-

dictibilité – du prix de la tonne de CO₂eq. Or, pour inciter à l'action et aux investissements qui ont vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'économie a besoin que ce prix augmente de façon progressive et stable. Pas qu'il fasse du yo-yo sur les écrans d'ordinateur des traders.

Pluie de milliards

Comme si le tableau n'était pas assez sombre, la possibilité de compenser les émis-

Réformer ou en finir avec les marchés du carbone

Le Comité britannique sur le changement climatique propose de réformer le marché du carbone en priorité en introduisant un prix plancher pour les quotas (CCC, 2009). Il s'agit de faire en sorte que le prix d'un quota ne puisse pas diminuer en dessous d'un minimum afin de couper court aux excès de la spéculation et de lui garder son caractère incitatif.

En France, Alain Grandjean (2009), cofondateur de Carbone 4, cabinet de conseil en stratégie carbone et

membre du Conseil économique pour le développement durable auprès du ministre de l'Ecologie, défend cette même option. Et préconise de mettre le plus vite possible tous les quotas aux enchères alors que la première allocation est aujourd'hui gratuite.

Fondatrice de l'association Sandbag, Bryony Worthington estime que « le plus important est de fixer un plafond plus bas [au volume total d'émissions autorisées], car c'est lui qui détermine l'impact environnemental global du pro-

gramme (et son prix) ». Sandbag milite aussi pour que l'UE se donne comme objectif corollaire et cohérent de réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 au lieu de 20 %. Vice-président d'Attac France, Thomas Coutrot (2010) soutient lui aussi le système des quotas, car il permet de planifier les quantités globales autorisées.

Les Amis de la Terre, en revanche, jugent la réforme du système européen impossible. Outre des difficultés intrinsèques profondes,

l'organisation pointe l'émergence d'une « nouvelle caste d'intérêts constitués qui ne visent pas l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, mais la perpétuation de mesures conçues pour accroître leur possibilité d'extraire des profits du système ».

Elle demande d'arrêter l'expansion des systèmes d'échange des quotas de carbone dans le monde et plaide pour l'introduction de taxes nationales sur le carbone (Clifton, 2009).

LRD

sions détourne carrément de sa raison d'être un système déjà très déficient. La législation européenne prévoit que les entreprises peuvent atteindre une partie importante des réductions qui leur sont demandées via l'achat de crédits carbone.

Une possibilité très alléchante dès lors que ces crédits sont meilleur marché que les quotas : en 2008, la différence atteignait 10 euros. D'avril 2009 à avril 2010, tandis que les quotas s'échangeaient de 14 à 16 euros/tonne de CO₂eq, les crédits valaient environ 12 euros/tonne (Banque mondiale, 2010).

Autrement dit, au lieu de ne pas avoir le choix qu'entre payer pour émettre et investir pour moins émettre, les entreprises sont incitées à recourir à la compensation. Or, ce mécanisme – en bref, financer des projets de réduction d'émissions là où ils coûtent le moins cher, en majorité dans les pays du Sud, plutôt que de réduire ses propres émissions – pose des problèmes quasi insolubles (LaRevueDurable 2008). Loin de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre, il conduit, au final, à les faire croître.

La faute principale en incombe au fait que la plupart des crédits carbone financent des projets qui auraient de toute façon été réalisés. En termes techniques, ils ne sont pas « additionnels ». Les analyses montrent qu'au moins 50 % des projets de compensation auraient eu lieu sans l'argent que les mécanismes de compensation génèrent (Kill et coll., 2010).

De plus, puisque le système européen permet aux entreprises de garder leurs quotas non utilisés jusqu'en 2020, beaucoup d'entre elles, détentrices d'importants quotas, peuvent utiliser au maximum la compensation en attendant que le prix des quotas reparte à la hausse : il sera alors très profitable de les vendre.

A partir de 2013, la plupart des producteurs d'électricité européens seront soumis à une législation plus stricte : contrairement aux autres secteurs (sidérurgie, ciment, automobile, etc.), qui continueront de recevoir leurs quotas gratuitement, ils devront les acheter. Scénario possible : les entreprises qui ont un surplus de quotas les vendront

aux électriciens qui, au lieu de réduire leurs émissions, se borneront à transférer leur coût à leurs clients.

Au bout du compte, les consommateurs d'électricité paieraient pour qu'ArcelorMittal, Lafarge et consorts augmentent encore un peu plus leurs gains. Le système, lui, n'aura pas atteint son but : réduire les émissions des plus gros émetteurs du circuit économique.

En 2007, 66 fonds d'investissement finançaient des projets de compensation. Ils étaient trente de plus en 2009. Et brassaient au total 10,8 milliards d'euros, soit deux fois plus que deux ans auparavant (Alberola et Stephan, 2010). Barclays, Citigroup, Goldman

Sachs, Credit Suisse, BNP Paribas, Merrill Lynch... Désormais, toute banque d'affaires qui se respecte participe au business de la compensation.

Les Shadocks et la compensation

La compensation draine tellement d'argent que le risque est réel de voir de plus en plus de crédits carbone reposer sur d'affreuses combines, à l'instar du cas du HFC-23 (Bradsher, 2006). Sur un siècle, une tonne de ce très puissant gaz à effet de serre a le même pouvoir de réchauffement que 11 700 tonnes de CO₂. Le HFC-23 est un sous-produit de fabrication du HFC-22, liquide réfrigérant pour les machines à froid. Or, la majo-

Socialiser les revenus du carbone

Taxe ou quotas ? Les discussions vont bon train pour savoir lequel des deux convient le mieux. Ou si l'idéal ne serait pas leur combinaison (Grandjean, 2009). Mais quels que soient les instruments adoptés, les Etats doivent impérativement se réappropriier les fruits financiers de leur mise en œuvre pour propulser les économies industrielles vers la sobriété en carbone.

La Suisse offre un excellent exemple de la marche à suivre. Afin de transférer de la route au rail le plus possible de marchandises acheminées à travers les Alpes, le pays construit une nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA). Elle comprend trois tunnels de base : le Saint-Gothard, le Ceneri dans son prolongement et le Loetschberg. Son percement achevé le 15 octobre 2010, le nouveau tunnel du Saint-Gothard, 57 kilomètres, est désormais le plus long au monde.

Les revenus de la taxe sur les poids lourds – la Redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) – financent à 60 % ces chantiers titanesques, évalués à 32 milliards de francs. Une taxe dont s'acquittent tous les camions qui circulent dans le pays.

Rien qu'avec les 3,2 milliards d'euros de bénéfices que pour-

raient gagner en 2012 les dix entreprises qui tirent le mieux leurs marrons du feu du marché européen des quotas, il serait possible d'installer 1060 éoliennes terrestres pour fournir 1 172 600 ménages européens en électricité. Voilà le type d'action que des sommes de cette envergure permettraient de réaliser.

LRD



rité des crédits carbone que les entreprises européennes utilisent provient de projets de destruction de HFC-23.

Brûler ce sous-produit est donc devenu très profitable. Sa destruction coûte environ 0,17 euro par tonne de CO₂eq, très peu au regard des 12 euros des crédits carbone qui s'écoulent sur le marché européen (EIA, 2010). En Chine et en Inde, de nombreuses usines ont été bâties ou agrandies juste pour brûler ce sous-produit et encaisser l'argent des crédits carbone (voir le site de l'association Noé 21).

Ce beau travail réalisé avec des investisseurs européens – et avec la Banque mondiale ! – a pour effet de... stimuler la production de HFC-22 bien au-delà de la demande (EIA, 2010). Or, le HFC-22 est lui-même un gaz à effet de serre et il détruit la couche d'ozone !

Pour créer de l'emploi et de l'activité économique, John Maynard Keynes proposait jadis de rémunérer des gens pour qu'ils creusent des trous et d'en payer d'autres – ou les mêmes ! – pour qu'ils les bouchent. En Chine et en Inde, on fabrique désormais un produit nocif pour les équilibres du climat et de la stratosphère, le HFC-22, pour pouvoir détruire son sous-produit encore plus nocif pour le climat, le HFC-23, grâce à l'argent européen du marché du carbone. Personne n'a semble-t-il calculé les émissions de CO₂ que ce joli fruit de la financiarisation du climat – qui aurait ravi les Shadocks – envoie dans l'atmosphère.

Tort considérable

Fin août, la commissaire européenne au climat Connie Hedegaard a proposé de limi-

ter l'utilisation des crédits issus de la destruction des gaz dans la troisième phase du marché européen, qui commencera en 2013. Mais des idées encore plus pernicieuses risquent de faire du système mondialisé de la compensation une puissante machine à détruire les conditions de vie de millions de familles paysannes dans le monde : semis direct, biochar, utilisation des terres marginales et intensification agricole sont au menu des aberrations vers lesquelles poussent de très puissants lobbies (LaRevueDurable, 2010).

Intrinsèquement perverse, la compensation vient ainsi parasiter et miner un système de quotas déjà très fragilisé par un volume global trop élevé et des objectifs européens trop faibles. Une étude de la Société Générale calcule que même avec un objectif de réduction de -30 % des émissions en 2020 (au lieu de -20 % actuellement) et une restriction des crédits issus de la destruction des gaz, il faudrait attendre 2017 pour voir le surplus de quotas se résorber.

Autrement dit, globalement et d'ici là, les plus gros émetteurs n'auront pas à réduire leurs émissions : il y aura assez de quotas pour que les installations concernées par le marché européen du carbone n'aient pas à réduire leurs émissions avant cette échéance. Or, tous les climatologues expliquent que c'est précisément le fait de ne pas agir au plus vite qui entache l'avenir d'une énorme dose d'incertitude (LaRevueDurable, 2009a).

En 2009, Lord Adair Turner s'est attiré le courroux de la City de Londres en affirmant que beaucoup d'activités financières étaient « socialement bonnes à rien ». En fait, les dérives du marché du carbone montrent que certaines d'entre elles infligent un tort considérable à l'humanité. ■

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sandbag.org.uk
www.amisdela terre.org
www.rac-f.org
www.no21.org
<http://alaingrandjean.fr>

BIBLIOGRAPHIE

BANQUE MONDIALE. *State and Trends of the Carbon Market 2010*, Washington, 2010.

BRADSHAW K. *Outsize Profits, and Questions, in Effort to Cut Warming Gases*, The New York Times, December 21, 2006.

ALBEROLA E, STEPHAN N. *Les fonds carbone en 2010*, Etude Climat n°23, 2010.
www.cdclimat.com

CLIFTON SJ. *A Dangerous Obsession*, Londres, Friends of the Earth, 2009.

COMMITTEE ON CLIMATE CHANGE (CCC). *Minutes of CCC Meeting - 08/05/09*.
<http://theccc.org.uk>

COUTROT T. *Jalons vers un monde possible*, Editions du Bord de l'eau, 2010.

ENVIRONMENTAL INVESTIGATION AGENCY (EIA). *Companies Urged to Reject HFC-23 Credit Trade*, publié en ligne, juin 2010.
www.eia-international.org

GRANDJEAN A. *Le climat a besoin d'une taxe carbone*, LaRevueDurable n° 35, septembre-octobre-novembre 2009, pp. 34-37.

KILL J ET COLLÈGUES. *Tradign Carbon. How it Works and Why it is Controversial*. Fern, Bruxelles, 2010.

LA REVUE DURABLE. *La compensation volontaire de plus en plus dévoyée*, LaRevueDurable n° 30, juillet-août-septembre 2008, pp. 64-69.

LA REVUE DURABLE. *La machine climatique menace de s'emballer*, LaRevueDurable n° 35, septembre-octobre-novembre 2009a, pp. 12-12.

LA REVUE DURABLE. *Les options pour mettre un prix au carbone*, LaRevueDurable n° 35, septembre-octobre-novembre 2009b, pp. 32-33.

LA REVUE DURABLE. *Les fausses solutions agricoles du marché du carbone*, LaRevueDurable n° 37, mars-avril-mai 2010, pp. 36-38.

SANDBAG. *Cap or Trap? How the EU ETS Risks Locking-in Carbon Emissions*, 2010a.

SANDBAG. *The Carbon Rich List: The Companies Profiting from the EU Emissions Trading Scheme*, 2010b.